

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret N°61-430 /PR/SGG

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration, du Contrôleur Financier
et des Commissaires aux Comptes de la
Société Nationale des Huileries du Dahomey
(S N A H D A)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°111/PR-Cab du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°61-395/PR/MCET du 6 Décembre 1961 portant
création de la Société d'Etat dite "Société Nationale des
Huileries du Dahomey" (S N A H D A) ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommés au Conseil d'Administration :

- MM. AGOSSA Antoine, Représentant du Ministre dont dépend l'Economie,
- AKEKE Pierre, Représentant du Ministre dont dépend le Plan,
- DODDE Septime, Représentant du Ministre dont dépend les Finances,
- MONTEIRO Victor, Représentant du Ministre de l'Agriculture,
- ODON Hounkarin, Représentant du Ministre du Travail,
- GBENOU Grégoire, Représentant du Ministre de la Justice,
- da SYLVA Christophe, Représentant du Ministre des Travaux Publics,
- MOUDACHIROU Marouf, Président de la Banque Dahoméenne de Développement,
- TOLO Anatole (représentants du
- DOMINGO Prosper (personnel des Huileries.
- KEKE Adjignou (Avrankou et G'Bada) (Représentants
- Sylvestre Ghandé d'OLIVEIRA (Ahozon et Bohicon) (des producteurs.

Article 2 - Est nommé en qualité de Contrôleur Financier :

Article 4 - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 19 DECEMBRE 1961

Pour le Président de la République absent
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,
chargé de l'intérim :

EMPLIATIONS :

.R.	15
.G.G.	4
Ministres	13
.F.B.	5
.C.E.T.	10
Intéressés	15
.O.R.D.	1

J. KEKE